

## Conseil Municipal du 19 mars 2018

- 1- Mr le Maire donne information de deux décisions prises dans le cadre de la délégation générale accordée par le Conseil Municipal :
  - le studio sis au 5 rue des Ecoles a été attribué à Mme Catherine PINARDON à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.
  - l'appartement sis au 3 rue des Ecoles a été attribué à Mme Elena KROON à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- 2- Le P.V. de la séance du 25 janvier 2018 est approuvé par le Conseil Municipal (1 vote contre).
- 3- Point sur les travaux
  - La consultation du PAB et du programme voirie 2018 va être prochainement lancée par le Syndicat de la Diège.
  - Les études géotechniques pour le projet de valorisation du Viaduc des Rochers Noirs ont été réalisées le 05 mars 2018.
  - A la demande de l'ONF, il sera procédé à des travaux sylvicoles sur la forêt sectionale du Mons et des travaux de délimitation de périmètres sur la forêt sectionale de Cisterne.
- 4- PAB – demandes de subventions pour les travaux sur le réseau d'eaux usées et pour l'éclairage public  
Des demandes de subventions vont être déposées auprès du Conseil Départemental pour :
  - la réhabilitation des réseaux d'eaux usées (20 % du montant HT des études et travaux) – 1 vote contre,
  - l'installation et la modernisation du réseau d'éclairage public sur la RD N°166 et vers la caserne des Pompiers (25 % plafonnés à 15 000 € / an / collectivité) – 1 abstention.
- 5- Syndicat de la Diège – conclusion d'une convention de mise à disposition du service « équipements collectifs »  
Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition du service « équipements collectifs » auprès du Syndicat de la Diège et ce dans les mêmes conditions que précédemment (1 abstention).
- 6- Complexe touristique du Pont-Aubert – protocole d'accord  
Suite à la délibération du 25 janvier 2018, des tractations ont été menées par les avocats des deux parties pour convenir des modalités de rupture anticipée de la DSP du Pont-Aubert. Présentation est faite du protocole d'accord.  
Le conseil municipal approuve ledit protocole d'accord qui prendra effet au 31 mars 2018.
- 7- Complexe touristique du Pont-Aubert – lancement d'une consultation pour une autorisation d'occupation temporaire  
Une consultation sera lancée en vue de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire pour l'exploitation du complexe touristique du Pont-Aubert.
- 8- Demande de subventions pour des voyages scolaires  
Dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le collège de MAURIAC, 50 € seront versés à la famille de l'élève concerné.
- 9- Affectation de dépenses en section d'investissement  
Les travaux relatifs au nettoyage du bassin de décantation du Pont-Aubert et tous les travaux afférents seront imputés en section d'investissement.
- 10- Demande d'aide exceptionnelle  
Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle aux enfants issus de la première union de Mr Jean-Louis GUYOT pour faire face aux frais d'obsèques.
- 11- Questions diverses
  - Corrèze Habitat va proposer un nouveau mode de gestion des frais énergétiques aux Foyers Soleil.
  - Mr Claude NOUGEIN, sénateur, et son collaborateur viendront en mairie le vendredi 30 mars 2018 à 16 heures en mairie. L'ensemble du conseil municipal est invité.
  - La réunion cantonale sera organisée le 22 mars 2018 à SARRAN.
  - Les comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs seront votés le mercredi 11 avril 2018 à 9 heures, en présence de Mr le Trésorier de NEUVIC.
  - L'implantation de deux pylônes pour la téléphonie mobile est retardée car l'opérateur n'a pas réalisé les panoramiques.

- Mr David CHAULET souhaite revenir sur les coupures d'éclairage public car il estime que certains lampadaires auraient mérité d'être éteints et d'autres maintenus allumés. Il fait état du mécontentement d'une minorité d'administrés. Mr le Maire invite tous ceux qui ont des réclamations à les porter sur la main courante disponible en mairie afin de dresser un bilan à la fin de la période expérimentale.

- Mr André FREYSSAC fait un compte rendu de la dernière commission « ordures ménagères » de Haute-Corrèze Communauté. A partir de début avril, le ramassage se fera uniquement sur les points de collecte collectifs ; néanmoins, les implantations ne sont pas définitives et pourront être modifiées en concertation avec les habitants des villages.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 20.